

Épinal, le 21 février 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évolution du surendettement dans le département des Vosges en 2023

Valérie MICHEL-MOREAUX, préfète des Vosges, a présidé ce mercredi 21 février 2024, en séance plénière, la commission de surendettement du département.

En 2023, le nombre de dossiers déposés auprès de la commission de surendettement des Vosges s'élève à 845, soit une progression de 0,6 % par rapport à 2022. Cette tendance est plus faible que celle observée au niveau régional (+8%) et au niveau national (+8 %).

Dans le département, le niveau des dépôts de 2023 reste néanmoins inférieur de 18 % à celui de 2019 (1029 dossiers déposés), année de référence (en période de prépandémie). Les dépôts concernent 1005 personnes.

L'endettement des ménages surendettés dans le département des Vosges

En 2023, l'endettement contracté par l'ensemble des ménages surendettés du département s'établit à 27 millions d'euros. Il se répartit de la manière suivante :

- 1. 40 % de dettes à la consommation
- 2. 34 % de dettes immobilières
- 3. 26 % de dettes de charges courantes et autres dettes.

L'endettement médian hors immobilier des ménages surendettés s'établit à 13 339 euros (contre 16 179 euros en Grand Est et 16 898 euros en France métropolitaine).

7 millions d'euros d'effacement des dettes en 2023 dans les Vosges

L'endettement total des dossiers clos a fait l'objet d'un effacement, total ou partiel, à hauteur de 23% (contre 28% en Grand Est et 25% en France métropolitaine).

Le montant effacé moyen par dossier est de 14 693 euros dans les Vosges, contre 17 886 euros en Grand Est et 19 745 euros en France métropolitaine.

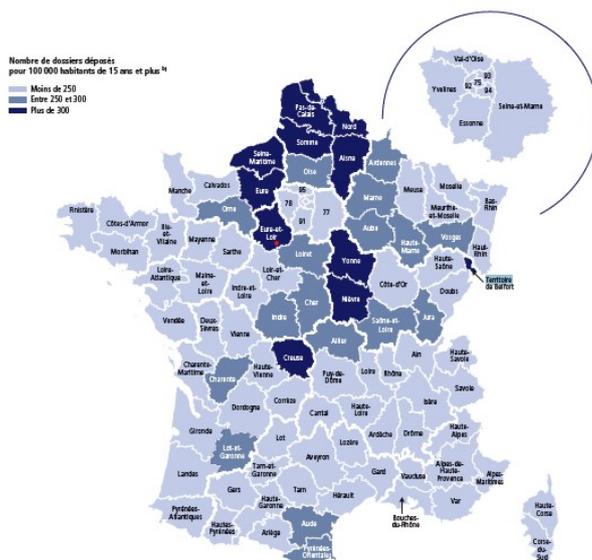
Retrouvez des informations plus détaillées, comprenant des éléments sur le surendettement en France, dans la région et dans le département, dans l'enquête typologique sur le surendettement des ménages en 2023 :

<https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/statistiques/enquete-typologique-sur-le-surendettement-des-menages-en-2023>

**CABINET
BUREAU DE LA COMMUNICATION
INTERMINISTÉRIELLE**

Tél : 03 29 69 88 88
pref-bci@vosges.gouv.fr





Le département des Vosges compte 280 dépôts de dossiers de surendettement pour 100 000 habitants en 2023.

La région en compte 215.

La France métropolitaine compte 223 dépôts de dossiers de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus.

Dans le département des Vosges, la Banque de France a mis en place :

- Des services d’inclusion financière pour informer, orienter et accompagner les personnes rencontrant des difficultés financières ;
- Un conseil départemental de l’inclusion financière (CDIF) qui, sous la présidence du directeur départemental de la Banque de France, vise à mieux connaître et faire connaître les dispositifs d’inclusion financière au sein du département, à diffuser le résultat des travaux de l’Observatoire de l’inclusion bancaire au sein des territoires et à capter les préoccupations et les attentes en matière d’inclusion financière. 17 personnes, prioritairement des praticiens et des représentants des secteurs bancaire, associatif et institutionnel y siègent.

Au titre de sa mission en matière d’inclusion financière, la Banque de France a informé ou accompagné plus de 5,7 millions de personnes en 2023.

Une information ? Une question ? Une demande ?

Nous sommes présents dans chaque département et vous accueillons à nos guichets sur rendez-vous ou par téléphone au numéro unique, le 3414.

Vous pouvez aussi nous joindre par courrier (Banque de France - TSA 50120 - 75035 PARIS CEDEX 01) ou sur notre site internet : www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/particuliers

Nos services : traitement du surendettement, droit au compte, droit d’accès aux fichiers d’incidents, service d’information infobanque-assurance et informations sur les autres dispositifs d’inclusion financière (plafonnement des frais d’incidents bancaires, offre spécifique, microcrédit...)

Inclusion financière / La Banque de France à votre service !

Attention : nouveaux horaires d’ouverture de la succursale d’Épinal à compter du 1er mars 2024 :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi : 9h – 12h
 Mercredi : 9h – 12h et 13h30 – 17h